



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 28 février 2023

ÉCONOMIE

La Grande Exposition du Fabriqué en France 2023 Ouverture de l'appel à candidatures

La 3^{ème} Grande Exposition du Fabriqué en France fait son retour en juillet 2023 à l'Élysée. Initiée par le Président de la République, ce rendez-vous met à l'honneur l'excellence des savoir-faire français qui font la richesse et la diversité du paysage économique. Les entreprises, artisans, producteurs et industriels qui s'engagent pleinement dans la fabrication française sont invités à soumettre leur candidature. Quelle que soit leur taille (start-up, TPE, PME, ETI, grands groupes) et leur secteur d'activité économique, de l'artisanat, l'innovation industrielle de pointe, toute entreprise dont le produit répond aux critères du « Fabriqué en France » est éligible.

Lors de la précédente édition en 2021, le produit lauréat guadeloupéen était « Lunettes à base de sargasses colorées à l'indigo de Guadeloupe », proposé par le Laboratoire Phytobokaz et l'entreprise Bellatrix.

Le Président de la République souhaite que les produits présentés lors de la Grande Exposition du Fabriqué en France 2023 s'inscrivent dans une démarche de production respectueuse de l'environnement, socialement innovante et utile au maintien d'un des savoir-faire régionaux et au développement économique local.

La qualité des dossiers de candidature sera appréciée au regard des critères suivants :

- la part de la valeur ajoutée du produit réalisée en France (%) ;
- les labels détenus : labels d'entreprise, qualité, savoir-faire (Entreprises du Patrimoine Vivant par exemple), origine (Origine France Garantie par exemple), etc. afin d'appréhender le caractère emblématique de l'objet proposé en matière de savoir-faire français ;
- l'engagement de l'entreprise dans une démarche sociale et environnementale ;
- l'engagement de l'entreprise dans une démarche sociale (promotion d'un savoir-faire local, recours à un établissement ou service d'aide par le travail, etc.) ;
- la participation à un dispositif de France Relance et/ou France 2030 ;
- l'engagement dans une démarche de relocalisation de l'activité en France ;
- les liens avec les établissements scolaires et d'enseignement supérieur pour favoriser l'emploi des jeunes ;
- la démarche d'exportation du produit fabriqué en France.

Après la phase de pré-sélection au niveau régional, le comité national, réuni par les ministres et rassemblant des personnalités reconnues pour leur engagement en faveur du Fabriqué en France, sélectionnera un produit par région, qui sera exposé à l'Élysée au début du mois de juillet 2023.

Les entreprises peuvent soumettre leur candidature jusqu'au 13 mars 2023 via ce lien :
<http://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fabrique-en-france-2023>

Pour plus d'informations :

Préfecture de Guadeloupe/SGAR, Isabelle CARDON-FOURNIER (isabelle.cardon-fourmier@guadeloupe.gouv.fr),
DEETS de Guadeloupe, Marie-Lise MARCEL-ROCHE (marie-lise.marcel-roche@deets.gouv.fr - 0590 80 50 52)

Contact presse : Anna GOUTTENOIRE 06 90 58 80 59